

Du matériel en leasing pour le vote électronique bruxellois

■ Le vote électronique coûte pourtant deux fois plus cher que le vote papier, estime le fédéral.

Pour voter, préférez-vous le papier ou l'ordinateur? En tout cas, en Wallonie, la question est tranchée depuis quelques mois déjà puisqu'elle reviendra au vote papier sur l'ensemble de ses communes pour les prochaines élections communales (2018) et générales (2019). A Bruxelles, par contre, le gouvernement régional n'a toujours pas pris de décision. La fédération bruxelloise du PS (qui participe au gouvernement) s'est pourtant démarquée de ses homologues wallons, puisqu'au mois de décembre, dernier, son bureau s'est prononcé en faveur d'un système de vote électronique plus moderne que celui encore utilisé lors des dernières élections (régionales, fédérales et européennes) de mai 2014. On se souviendra du fiasco, lors du décompte final des voix, provoqué par un appareillage vétuste et un logiciel dépassé. Un problème que la Flandre n'a pas rencontré puisque son matériel a été renouvelé plus récemment.

Un recomptage manuel

Le 27 novembre dernier, l'association de la Ville et des communes de Bruxelles-Capitale (AVCB) écrivait au gouvernement bruxellois pour lui faire part de son soutien au maintien du vote électronique, estimant que selon ses propres calculs, le vote électronique n'était pas plus cher que le vote papier. *"La différence entre les deux systèmes de vote se réduirait à 19 633 €"*, explique l'AVCB sur son site Internet. Son cal-

cul a été réalisé sur base d'un leasing du matériel et non plus d'un achat.

Le système défendu par le PS bruxellois et l'AVCB serait plutôt semblable à celui utilisé actuellement par 58% des électeurs flamands. A savoir un système consistant à doubler le vote électronique d'un système d'impression du vote sur un ticket, ce qui permet de vérifier la volonté de l'électeur telle qu'elle a été validée par le système électronique ou de procéder à un recomptage manuel si nécessaire.

La société qui est actuellement à la pointe de ce type de système a vendu du matériel aux communes flamandes utilisant le vote électronique et à deux communes bruxelloises (Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre). Il s'agit de la société Smartmatic, dont le siège social est à Londres et qui dispose d'une antenne

en Belgique. Si la Région bruxelloise décide de repartir sur un système de vote électronique, il sera nécessaire d'organiser un marché public.

Des machines utilisées dans d'autres pays

Benoit Hellings, député fédéral Ecolo interrogeait justement le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) sur le coût du vote électronique par rapport au vote papier. Le fédéral est, en effet, partiellement concerné par la question bruxelloise, puisque si les Régions sont compétentes pour organiser les élections communales de 2018, c'est le fédéral qui encadre les régionales, fédérales et européennes de 2019. Les deux scrutins sont donc concernés et par

le passé, le fédéral apporte aux communes 20% du montant nécessaire pour l'achat du matériel.

Dans la réponse du ministre au député vert, on apprend que les calculs réalisés par le SPF Intérieur estiment le coût du vote électronique à Bruxelles à 4,44 € par électeur (le SPF s'est basé sur les tarifs pratiqués par la société Smartmatic) alors que le vote papier ne coûterait que 2,11 €. Pour l'heure le SPF Intérieur doit encore se pencher sur le coût engendré

par un leasing. Il faudra voir alors si le SPF Intérieur et l'AVCB sont sur la même longueur d'ondes.

Benoit Hellings s'inquiète: *"On doit se poser la question de la fiabilité d'un tel système. Ainsi, moyennant un montant annuel à payer par les pouvoirs publics - pour rappel, les communes à 80% et le SPF Intérieur à 20% - Smartmatic s'engage à mettre à disposition du matériel récent muni d'un logiciel adapté. En échange, Smartmatic pourra proposer les machines en question à d'autres pays, pour d'autres scrutins ailleurs dans le monde."*

La Région doit trancher

Le député considère que le fait de faire voyager les machines est, peut-être, dangereux pour la démocratie. *"La société travaille avec la Zambie, la Bolivie, le Venezuela, le Curaçao, les Philippines, l'Argentine, les Pays-Bas et l'Estonie. Tous ne sont pas forcément démocratiques."*

Le dernier problème soulevé par Benoit Hellings concerne la fiabilité du système: *"S'il est plus fiable que celui qui était utilisé auparavant à Bruxelles et en Wallonie, un comité d'experts a précisé qu'il y avait en moyenne deux votes par urne qui étaient différents entre le comptage électronique et le comptage manuel. Il n'est donc pas fiable à 100%."* La balle est dans le camp de la Région bruxelloise qui devrait trancher rapidement.

Stéphane Tassir

"On doit se poser la question de la fiabilité d'un tel système qui ne l'est manifestement pas à 100%."

BENOIT HELLINGS
Député fédéral (Ecolo).